



Syndicat du bassin du Grand Hers (SBGH) (Siren : 200073864)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Mirepoix
Arrondissement	Pamiers
Département	Ariège
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	26/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	Mme Nicole QUILLIEN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Mirepoix
Numéro et libellé dans la voie	31, place du maréchal Leclerc
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	09500 MIREPOIX
Téléphone	05 61 68 25 04
Fax	
Courriel	sbgh@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	45 419
Densité moyenne	42,96

Périmètres

Nombre total de membres : 8

- Dont 8 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
09	CA Pays Foix-Varilhes (200067791)	CA
09	CC des Portes d'Ariège Pyrénées (200066231)	CC
31	CC des Terres du Lauragais (200071298)	CC
31	CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais (200068807)	CC
09	CC du Pays de Mirepoix (200044469)	CC
09	CC du Pays d'Olmes (240900464)	CC
11	CC Piège Lauragais Malepère (200035707)	CC
11	CC Pyrénées audoises (200043776)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <p>- Hydraulique</p> <p><i>Ce syndicat a pour objet la réalisation du programme d'aménagement hydraulique du Douctouyre.</i></p>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Le syndicat a pour objet de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et la préservation et la gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Hers vif et de ses affluents, dans les principes de solidarité amont-aval. Dans le cadre de son objet le syndicat exerce en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations les compétences suivantes : - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, comprenant l'élaboration d'études globales visant la gestion intégrée du bassin versant de l'Hers vif et la connaissance des risques inondations ainsi que la mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement. - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac, ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, lac, canal ou plan d'eau ; la protection et la restauration des sites, des éco-systèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines, par des opérations d'intérêt général inscrites dans la programmation pluriannuelle du syndicat, dans le strict respect des droits et obligations, notamment d'entretien régulier, des propriétaires riverains. Le syndicat est habilité, aux termes de l'article L.211-7 du code de l'environnement à intervenir dans des actions d'animation et de communication dans les domaines suivants : - la maîtrise du ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols - la lutte contre les pollutions - la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines. Enfin, le syndicat peut se voir confier, par chaque membre, après délibération de leur organe délibérant une ou plusieurs missions d'assistance technique dans le cadre de son objet.</i></p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)